



## DECISION DU MAIRE

RELATIVE AUX TARIFS ET A LA COMMISSION SUR LES VENTES DE SPECTACLES  
DE L'ESPACE D'ALBRET POUR LE FESTIVAL LA P'TITE GARENNE 2024LE MAIRE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifiée ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Nérac n° 14/2020, en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- Sur** la proposition de Monsieur Gelly, adjoint au maire chargé de la culture.

DÉCIDEARTICLE 1 :

Le tarif d'entrée des spectacles pour le festival la P'tite Garenne 2024 sur le site est fixée comme suit :

**TARIF UNIQUE 3€ par personne (enfant ou adulte), par spectacle**

AN-KI	Cie Ortiga	3€
Parade des enfants	Coquelicot Balloons et Mandé Brass Band	Gratuit
La Perruque d'Andy Warhol	Cie La Mandale	3€
Back to the 90's	The Wackids	3€
Trop Près du mur	Typhus Bronx	3€
La Guinguette Magique	Cie du Dr Troll	Gratuit
Le Circophone	Le Cirque Plein d'air	Gratuit
La Cuisine	Maboul Distorsion	Gratuit
Le Bal Chaloupé	Parti Collectif	Gratuit
78 Tours	Cie La Meute – Los Muchachos	Gratuit

ARTICLE 2 : Commission sur les ventes en ligne

La commission sur les ventes en ligne des spectacles pour le festival La P'tite Garenne 2024 sur le site [www.espacedalbret.fr](http://www.espacedalbret.fr) est fixée à 7% du prix du billet.

**AR Prefecture**

047-214701955-20240308-TARIFSPTEGARENN-AR  
Reçu le 11/03/2024

**ARTICLE 3** : Les recettes

Les recettes correspondantes seront encaissées sur le compte 7062/3161 de la mairie de Nérac. La présente décision sera publiée au registre des décisions du Maire, un extrait sera affiché pendant deux mois en Mairie et une communication en sera donnée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif 9 rue Tastet – CS 21490, 33063 Bordeaux, après recours administratif préalable, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification  
Notifiée le :  
Affichée le :

Nérac, le 08 mars 2024

Monsieur Le Maire,  
Vice-président du Conseil Départemental

Nicolas LACOMBE

